

Date d'approbation : 29 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Président de la séance : Christian BARON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Francis DAILLY, Marie-Christine BREJAUD, Steven OTTAN, Christophe MOULIN, Sandra HOGUILLARD, Sabine CHARBONNIER

Absents excusés : Philippe DEVAULT a donné procuration à Steven OTTAN, Jean-Marc VERRHIEST a donné procuration à Sabine CHARBONNIER Nadine DELANNE a donné procuration à Christophe MOULIN, Agathe JOFFRE a donné procuration Sandra HOGUILLARD

Secrétaire de séance : Claude BRIGAUD

Quorum

Le quorum est établi comme suit :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 13

Approbation à l'unanimité de la séance du 03 juin 2024.

Ordre du jour

N° DÉLIBÉRATIONS	OBJET
2024-33	Demande d'avis sur l'extension du plan d'épandage d'une unité de méthanisation
2024-34	Demande d'avis sur la vente de 8 logements individuels rue des Aubiers
2024-35	Mise à jour des délégations du conseil au maire
2024-36	Projet de club house : continuité de l'étude

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission de Mme Cécile FILLAUT, à la date du 8 juillet 2024. Le conseil municipal est donc composé de 13 élus.

L'arrivée de Mme HOGUILLARD est constatée à 18h38.

Délibération n°2024-33- Enquête publique

Demande d'avis sur l'extension du plan d'épandage d'une unité de méthanisation

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte depuis le 5 juillet jusqu'au 02 août 2024 pour un projet d'extension du plan d'épandage d'une unité de méthanisation. L'affichage réglementaire a été fait au panneaux extérieurs de la mairie complété par une diffusion sur le site internet et la page Facebook de la mairie.

Le conseil municipal invite les Diorsais à exprimer leur avis sur le registre mis à leur disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

2 voix POUR – 10 voix CONTRE et 1 abstention

Christian BARON	CONTRE
Sébastien RAUDIER	CONTRE
Claude BRIGAUD	CONTRE
Philippe DEVAULT	CONTRE
Jean-Marc VERRHIEST	POUR
Marie-Christine BREJAUD	CONTRE
Sabine CHARBONNIER	CONTRE
Francis DAILLY	CONTRE
Nadine DELANNE	CONTRE
Sandra HOGUILLARD	ABSTENTION
Agathe JOFFRE	POUR
Christophe MOULIN	CONTRE
Steven OTTAN	CONTRE

Donne un avis **défavorable** au projet d'extension du plan d'épandage déposé par la SAS Méthavert.

Délibération n°2024-34 – Finances

Demande d'avis sur la vente de 8 logements individuels OPAC – rue des Aubiers

Monsieur le maire explique à l'assemblée que l'organisme bailleur OPAC a demandé l'accord à la Préfecture de l'Indre pour la mise en vente de 8 logements individuels situés rue des Aubiers à Diors.

Considérant l'article L.443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, l'avis de la commune est sollicité, en raison, notamment, d'un emprunt souscrit par l'OPAC dont la commune est garante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A 11 voix POUR – 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

Christian BARON	POUR
Sébastien RAUDIER	POUR
Claude BRIGAUD	POUR
Philippe DEVAULT	ABSTENTION
Jean-Marc VERRHIEST	POUR
Marie-Christine BREJAUD	POUR
Sabine CHARBONNIER	POUR
Francis DAILLY	POUR
Nadine DELANNE	POUR
Sandra HOGUILLARD	POUR
Agathe JOFFRE	POUR
Christophe MOULIN	POUR
Steven OTTAN	ABSTENTION

Donne un avis favorable à la vente de 8 logements appartenant à l'OPAC.

Délibération n°2024-35 - Finances

Mise à jour des délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 juillet 2020, le conseil municipal lui a donné un certain nombre de délégations.

L'article 173 de la loi n°2022-217 du 21.02.2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « 3DS ») prévoit que le maire, peut par délégation du conseil municipal être chargé d'admettre en non-valeur les titres de recettes. Le Décret n°2023-523 du 29 juin 2023 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances inférieures ou égales à 100 euros pour les communes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser, par délégation, d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 100€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité

de confier à Monsieur le maire la délégation d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 100€.

En outre, le conseil municipal note que cette délégation vient s'ajouter à celles décidées lors de l'assemblée du 16 juillet 2020.

Délibération n°2024-36 - Finances

Projet de club-house : continuité de l'étude

Monsieur le maire revient sur l'assemblée générale du FC Diors du 07 juillet dernier. Il explique avoir répondu à la baisse de la subvention, à la « dangerosité » du terrain évoqué par le coach dont la réfection n'est pas à l'ordre du jour. En ce qui concerne le projet de club house, il a annoncé que le projet présenté par Labo 52 dont le coût estimé de 250 000€ était trop ambitieux pour la commune. Monsieur le maire évoque un article paru dans la Nouvelle République dans lequel il est évoqué que le maire est contre le projet du club house. Monsieur le maire complète que cet article ne reflète pas ses pensées et paroles. Celui-ci ayant bien expliqué qu'il était pour le projet mais à un tarif raisonnable pour les deniers de la commune.

Monsieur le maire demande à l'assemblée si le conseil municipal souhaite continuer l'étude. Dans ce cas, LABO 52 sera contacté et facturera à nouveau des frais.

M RAUDIER a conscience que le FC Diors a besoin d'un endroit pour accueillir les équipes. Toutefois, il est également conscient que ce projet a divisé les membres du conseil municipal et qu'il ne souhaite pas y être associé car dans tous les cas, quel que soit le projet ou la décision, personne ne sera satisfait. Il ajoute qu'il n'est absolument pas contre le projet mais pas dans les conditions actuelles. Il se pliera à la décision majoritaire du conseil.

M OTTAN intervient en expliquant que, dès le départ, le FC Diors n'a pas été suffisamment associé au projet. Il complète en mentionnant qu'il n'a jamais été question, non plus, de budget.

M BARON explique que le FC Diors a été sollicité au début de l'étude puisqu'ils ont même amené des idées. Il est normal que la mairie prenne des décisions puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal.

Mme CHARBONNIER souhaite continuer l'étude.

M OTTAN souhaite aussi continuer l'étude à condition d'annoncer clairement à l'architecte les objectifs et le budget octroyé à ce projet.

MM MOULIN et DAILLY et Mme BRIGAUD sont favorables à la continuité de l'étude.

Mme HOGUILLARD demande si les frais d'étude peuvent être pris en charge par le FC Diors. Il est répondu que non puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal .

Mme BREJAUD est favorable à la continuité de l'étude car a pleinement conscience du besoin exprimé par le FC Diors. Mais elle exprime une vive lassitude en ce qui concerne ce projet en raison des désaccords apparus au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A 10 voix POUR – 2 CONTRE et 1 ABSTENTION

Christian BARON	POUR
Sébastien RAUDIER	CONTRE
Claude BRIGAUD	POUR
Philippe DEVAULT	POUR
Jean-Marc VERRHIEST	ABSTENTION
Marie-Christine BREJAUD	CONTRE
Sabine CHARBONNIER	POUR
Francis DAILLY	POUR
Nadine DELANNE	POUR
Sandra HOGUILLARD	POUR
Agathe JOFFRE	POUR
Christophe MOULIN	POUR
Steven OTTAN	POUR

Décide de poursuivre les études avec l'architecte LABO 52.

QUESTIONS DIVERSES

* Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 29 août 2024 à 18h30.

* Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une adresse mail est dédiée entre les élus et le tribunal de Châteauroux pour les affaires classées sans suite.

* Jeux olympiques et paralympiques : La RD 925 sera coupée à la circulation du 18 juillet au 08 août et du 20 août au 08 septembre 2024 Déviation par la RD96. Les bus de ville et bus scolaires pourront circuler normalement.

* Célébration Tour : le mercredi 31 juillet au city stade. Le programme des activités sera publié sur Facebook.

* La mairie a été démarchée par les Supérettes API pour l'implantation d'une épicerie 24h/7j. La mairie devra supporter les dépenses afférentes à la création d'une plateforme stabilisée de 15 m x 10 m. Celle-ci devra être desservie par l'électricité et internet. La commune devra verser en sus, une seule fois, une participation de 3000€. Une redevance annuelle de 600€ sera versée à la collectivité au titre de la Redevance d'occupation du domaine public. Une délibération sera probablement proposée au vote lors du conseil municipal du 29 août prochain.

* la prochaine commission travaux se tiendra le 25 septembre.

* La prochaine commission finances se tiendra le 09/09 à 18h00.

* A partir du 15 juillet, à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques, un PC judiciaire se tiendra dans la salle des associations.

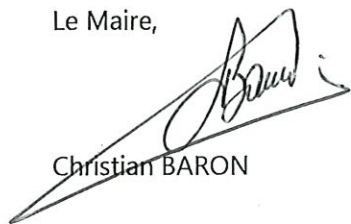
* Imperial Wheels : le vendredi 12 juillet, la dernière jante fabriquée par l'entreprise sera remise, à titre symbolique, à la mairie de Diors. Tous les élus sont invités.

Depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 22 juillet, la mairie met à disposition la salle des fêtes pour tenir une cellule de reclassement pour les salariés.

* Les entretiens d'embauche pour les 2 postes disponibles au 1^{er} septembre se termineront lundi 15 juillet.

Séance levée à 20h13

Le Maire,



Christian BARON

La secrétaire de séance,



Claude BRIGAUD

